



## LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jeudi 29 novembre 2018

### RÉGIME INDEMNITAIRE : IL RESTE DES INJUSTICES À RÉPARER

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, puisque nous le rappelons chaque fois que nous en avons l'occasion, notre organisation considère que **le dossier harmonisation indemnitaire n'est pas clos** et que les dispositifs mis en place souffrent encore de **trop nombreuses injustices**.

Ils continuent en particulier à **traiter de manière différente des agents** de même grade **exerçant les mêmes métiers**, parfois dans les mêmes locaux.

C'est le cas des « **A encadrants** » qui attendent toujours la pleine égalité de traitement par le relèvement de leur régime indemnitaire au niveau de l'ACF expertise et encadrement applicable aux directions.

C'est le cas également des **agents itinérants (géomètres, évaluateurs, vérificateurs, huissiers EDR ...)** qui étant quasi-systématiquement affectés sur une structure hors périmètre des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ne peuvent prétendre bénéficier du dispositif alors même qu'ils exercent une bonne part de leurs missions en zone urbaine sensible.

C'est aussi le cas des agents affectés en **Centre de Contact** qui perçoivent aujourd'hui une ACF assistance aux usagers très nettement inférieure à celle perçue par les agents en Centre Impôts Services et en Centres Prélèvements Services. Cette situation est d'autant moins admissible que ces trois types de structures auront à faire vivre ensemble le chantier stratégique de dispositif d'assistance aux usagers dans le cadre du PAS à compter du 2 janvier.

C'est encore le cas des agents exerçant les missions de recouvrement des **amendes** qui, malgré la dégradation de leurs conditions de travail avec l'instauration du forfait post-stationnement et la persistance de contraintes spécifiques notamment en matière d'accueil, ne voient toujours pas leur technicité reconnue par la création d'un régime indemnitaire spécifique.

C'est enfin le cas des **chargés de clientèle Caisse des dépôts** dont le nouveau régime ne constitue pas, loin s'en faut, la meilleure manière de saluer leur investissement à l'heure de la réinternalisation de leur mission par la Caisse des Dépôts et Consignations.

De même, et indépendamment de leurs montants qui mériteraient revalorisation, la question des périmètres d'attribution des **ACF Caisse et Accueil** reste entière.

Au-delà de ces cas, je vous réitère notre demande de voir traiter rapidement la **situation des agents affectés dans toutes les structures nouvellement créés**.

Enfin je me permets de vous rappeler que je suis toujours dans l'attente de votre décision concernant la **gestion des congés dans toutes les structures à compter du 2 janvier 2019**, suite à ma lettre du 9 novembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

*Hélène Fauvel*

Secrétaire Générale